

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 18 avril 2023

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 12/04/2023

Présents : 15

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 3

Votants: 18

Pour: 18

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Josian CABROL, Mariette COMBES, Elisabeth DAUZAT, Béatrice FALCOU, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Séverine SAUR, Béatrice TÉROL, Didier VORDY

Représentés: Jean-Luc FALIP par Marie-Pierre PONS, Marie-Line GÉRONIMO par Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS

Présents non votants :

Excusés: Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Thierry CAZALS, Catherine COMBES, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Jacques SOULIGNAC, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Contrat Local de Santé - Conseil local de santé mentale : budget 2023

l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans une démarche de Contrat Local de Santé (CLS).

Outil de coordination, d'articulation et de gouvernance locale, le CLS a pour objectif de répondre aux enjeux de santé du territoire et de lutter contre les inégalités sociales et territoriales en la matière.

Lors du comité de pilotage du 6 avril 2023, la dynamique du CLS et son ancrage fort dans le territoire ont été soulignés ainsi que la qualité du déploiement du Conseil local de santé mentale (CLSM). En 2023, outre la poursuite de ses axes stratégiques, le CLS co-élaborera, en particulier, la mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions territorial d'attractivité (présenté lors du comité syndical du 30 janvier) et du CLSM.

Pour cela, un niveau d'animation et de coordination est clairement identifié et co-financé par les signataires du CLS.

En 2023, le coût de la coordination et de l'animation du CLS est estimé à 64 790 €. Le plan de financement de l'opération est le suivant :

- Agence Régionale de Santé (ARS) 30 000 €
- Pays Haut Languedoc et Vignobles 34 790 €

Initié en 2022, le CLSM constitue l'axe santé mentale du CLS. En 2023, il sera possible d'obtenir une labellisation du CLSM par l'ARS qui permettra l'obtention d'une subvention d'un montant de 20 000 € adossés à l'animation du Conseil local de Santé Mentale.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ce plan de financement et sur le principe de la labellisation du CLSM et, en cas d'avis favorable, de bien vouloir l'autoriser à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité valide le plan de financement et le principe de labellisation du CLSM et autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb le 18 avril 2023

Le Président,
Jean ARCAS

